



**ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE
D'APTITUDE DES CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISE PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais,

Vu le code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B,

Vu l'arrêté portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 17 janvier 2022 portant liste nominative des candidats admis aux concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,

Vu les demandes de prolongation d'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés,

A R R È T E

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles comporte les lauréats de la session 2021 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Article 2 : La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est arrêtée à la liste ci-jointe en annexe et comporte 14 noms.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Centre de Gestion du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Pas-de-Calais.

Article 4 : Monsieur le Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais :

-certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 5 février 2024

Le Président,

Joël DUQUENOY

LISTE D'APTITUDE
CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL
DES ECOLES MATERNELLES

Envoyé en préfecture le 11/02/2024

Reçu en préfecture le 11/02/2024

Publié le



ID 062-286200027-20240205-2024_LA02_AR-AR

DATE D'EFFET AU 5 FEVRIER 2024

NOM	Prénom
BAUDRIN	Cindy
BARIOIS	Céline
CARTIGNY	Ingrid
DELEFORTRIE	Elodie
DORDAIN	Marion
DOUFFI	Habiba
GEVAERT	Adélicia
HOCQUETTE	Amélie
HUYS	Laura
MINNE	Valérie
PERNEL	Julie Sylvie Nicole
ROHAS	Adeline
TREDEZ	Katia
VERGIN	Mary

Nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude : 14